Mgne 1er Decembre 1665
Canada

Iroquois
d.

Le 13 du mesme mois de Xbre traité depuis entre M. de Tracy et les nations Iroquoises.

19

Memoires gnaux

Explication des Onze presens faits par les Ambassadeurs Iroquois le premier Decembre 1665.

Le premier desd. presens est fait, pour respondre aux trois que lesd. Ambassadeurs reçeurent de Mr. de Tracy en le. premiere audience. Dont Le premier fut, po. dessiller les yeux a ce qu'ils visent les traits du visage d'Onnontio, C'est a dire Mr. de Tracy, plein de douceur, et d'humanité.

Le second, pour ouurir Leurs bouches, et nettoyer leurs goziers; afin qu'ils puissent parler auec plus de facilité, de douceur, et d'agrement.

Et Le Troiziesme, pour rasseurer Leurs Esprits, à ce qu'ils pussent produire leurs sentimens, et des couurir leurs pensées purement, et sans déguisement.

Le second pour se conjoüir du retour du S. Le Moyne, qu'ils tenoient prisonnier, et qu'ils ont ramené en santé,

sans souffrir qu'il luy fust arraché aucun ongle, et
qu'aucune partie de son corps fust bruslée: et s'explicant
par ce mesme present de tout les offices qu'ilz ont rendus
et particulierement Le Capitaine Garagontie aud
S.r Le Moyne, et a tous les François qui ont esté captifs
dans les habitations des Iroquoiz.

Le Troiziesme, po. tesmoigner qu'ilz ont enterré
auec les morts de leurs nations, la memoire de l'Injure, et
du tort que les François leur ont fait en les tuant, ou en
souffrant qu'ilz fussent massacrés par les Algonquins
et Hurons, et generalement tous les torts qu'ilz ont receu
ou par infraction de Traitté, ou par mauuais traittement
receu en la personne de leurs Ambassadeurs, ou par
La detention de leurs presens sans y respondre, en vn
mot oubliant generallement tout le passé po. n'en
conseruer aucun ressentiment,

Le Quatriesme que se souuenant fort bien qu'il y a
eu souuent des traittés de paix faits entre les francois, et

Lux, ils ne viennent pas en demander Vne nouuelle,
mais bien confirmer la premiere, et tesmoigner la passion
ardente qu'ilz ont de la conseruer jnuiolablement dans
Les trois nations superieures.

Le cinquiesme, pour jnuiter les Françoiz à tel. accorder
deux Robes noires, par ce terme, ils entendent des Jesuistes,
Vn armurier po. racommoder leurs armes rompüez, et vn
Chirurgien dont ilz ont besoin po. penser Leurs blessez,
Se souuenant qu'ils ont receu de charitables, et viles
assistances des medecins François qui souuent Les ont fait
resusciter, c'est ainsy qu'ils nomment tel. guerison.

Le Sixiesme, qu'ayant appris auec beaucoup de
desplaisirs la mauuaise nouuelle de la mort du Pere
Le Moyne, ils souhaittent de le faire resusciter, et
jnuitent par ce present à leur accorder vn successeur
qui ait po. le. jnstruction au principe du Christianisme
et aux mysteres de nre. Religion Les mesmes
jnclinations que led. Pere.

Le Septiesme, po. demander qu'on remette au Capitaine Garagontié Vne femme Iroquoise prisonniere, et Vn Enfant pris par la nation des loups afin que retournant auec cette marque de la consideration que Les Francois sont de luy, il ayt occasion, et sujet de conuaincre sa nation, non seulement de la bonne foy des d. Francois, mais de la reconnoissance qu'ils tesmoignent aux soins qu'il a pris de conseruer leurs freres: desirant fortement led. Garagontié qu'on luy accorde cette grace, d'autant plus que s'estant souuent employé a procurer La liberté des François captifs par rachap, et auec profusion de presens, on luy a tousjours reproché que les Francois n'en auoient point de reconnoissance, et qu'il descheroit de son credit s'il retournoit sans ramener cette femme et cet enfans prisonniers, asseurant au surplus qu'il conserueroit tousjours Vne forte amitié po. Les Francois, et Vne inclination pareille a les assister dans toute leurs besoins.

Le Huictiesme po. obtenir la liberté d'Vne femme

Huronne qui est d'Vne famille de la mesme nation refugiée
Chez les Iroquois qui a esté prise en guerre par Les
Algonquins, et qui se trouue presentement dans le fort
des Hurons a Quebec, aux fins pareillement de faire
connoistre son credit parmy les François, et qu'on luy
fait vn aussy fauorable traittement qu'en ont receu de
Luy ceux desd. François qui sont tombez entre les mains
desd. Iroquois auxquels il a pû procurer la liberté.

Le Neuuiesme, po. tesmoigner qu'il ne propose
plus vne paix en la maniere de celle du passe, qu'il ne
pretend pas tenir les François que par l'extremité de la
frange de la robe, mais qu'il les embrasse par le milieu
du corps, ne promettant pas seulement de conseruer cette
paix au nom des Anciens, mais encore de la Jeunesse
qui souuent la troubloit mal apropos, contre le sentiment
des Vieillards, aussy il demande au nom de cette mesme
Jeunesse que les Algonquins, et les Hurons ne la
troublent pas de leur part, ne fassent aucun party de
guerre sur Eux, et ne s'opposent point a leur chasse.

Le Dixiesme, po. asseurer que, quoyque les Agnez Onnei8t qui ne sçauent rien de la venüe des ambassadeurs des trois nations superieures, ne les ayent point chargé de presens pour demander La paix celuy de cette nation qui se trouue dans cette ambassade n'y estant que par occasion. ils asseurent, Cependant, qu'ils n'entreprendront rien qui puisse troubler la paix, et qu'ils ne feront aucun party de guerre, ainsy ils demandent qu'ils soient traittés de demesme que les trois nations superieures.

Le Onziesme po. suspendre la guerre contre Les Agneronnons, qui n'estant point auertys de l'arriuée des françois, et du dessein qu'ils forment de destruire Les cinq nations Iroquoises, n'ont point enuoyé d'Ambassadeurs, asseurant qu'aussy tost qu'ils en auront auis qu'ils n'y manqueront pas, et po. demander le temps necessaire au Capitaine Garagontié de passer Chez lesd. Agneronnons ce qu'il promet de faire jncessamment po. Les auertir auec asseurance que si lorsqu'il leur aura parlé ils n'entrent dans le mesme traitté de paix

les nations superieures les abandonneront.